

MÉTIER EMPLOI À DOMICILE



1,8 million de salarié·e·s

Cfdt:

SERVICES

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

« Ça fait 25 ans que je suis aide à domicile, 25 ans que je cours d'une intervention à une autre. J'ai déjà des soucis d'articulation. Travailler deux ans de plus pour toucher ma retraite, c'est trop ! » Sylvie, 48 ans, aide à domicile dans les Hauts-de-France.

Dans son métier :

- Elle aide à la vie quotidienne : ménage, repassage, préparation des repas...
- Elle aide à la toilette, au lever, au coucher, aux sorties...
- Elle assure un soutien psychologique par le dialogue et l'écoute

Dans son métier, elle est exposée aux :

- Postures pénibles : station debout
- Gestes répétitifs
- Horaires décalés
- Agents chimiques dangereux
- Risque routier : déplacements entre les particuliers
- Ports de charge
- Risques psycho sociaux

PÉNIBILITÉ

**CES 6 EXPOSITIONS NE SONT
PAS PRISES EN COMPTE !**



Avec le projet de réforme du gouvernement, Sylvie devra travailler 2 ans en plus.

Pour une réforme des retraites vraiment juste, la CFDT revendique une reconnaissance de la pénibilité. La CFDT exige la reconnaissance de tous les facteurs de pénibilité et de la poly exposition pour bénéficier de départs anticipés à la retraite. C'est une mesure de justice sociale parce que l'exposition à la pénibilité provoque une usure physique prématuée et réduit l'espérance de vie des salarié·e·s.

POUR UNE REFORME DES RETRAITES DE JUSTICE SOCIALE :

Les salarié·e·s exposés à des métiers pénibles doivent aussi bénéficier d'un départ en retraite anticipé !



CFDT-SERVICES.FR

**CA
C'EST NON!
#64ANSCESTNON
TNS**